

**INSTITUT DE FORMATIONS  
 PARAMÉDICALES :**

- Infirmier(ère)
- IBODE
- Aide-soignant (e)
- Auxiliaire de Puériculture
- Puéricultrice
- Ambulancier
- ARM
- Psychomotricien

Orléans, le 29 novembre 2022

Affaire suivie par Dominique BARTHELEMY

Tél. : 02 38 78 97 19  
 Fax : 02 38 78 00 01  
 comptabilite@ifpm45.fr

# TAXE D'APPRENTISSAGE

# 2022

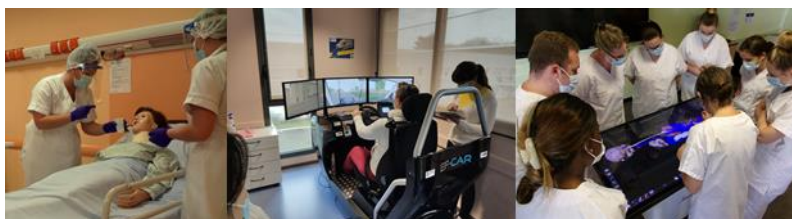
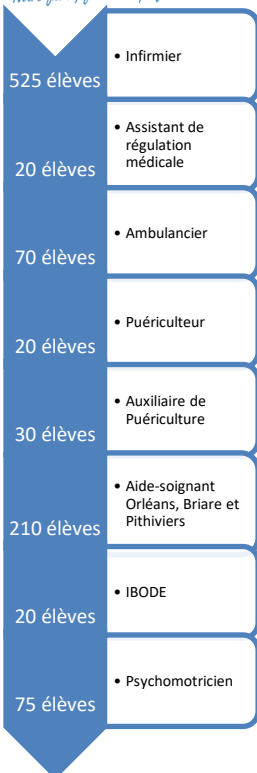
Madame, Monsieur,

La devise de l'Institut de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Régional d'ORLEANS « Notre fierté, former les professionnels de demain ». Cette devise tout au long de la crise sanitaire s'est révélée importante lorsque plus de 400 étudiants se sont portés volontaires pour aller renforcer les équipes soignantes aussi bien dans les secteurs hospitalier public, privé ou associatif. Avec courage, engagement, dynamisme, ils ont mis leurs compétences professionnelles au service de la population. Les formations ne se sont pas arrêtées et les équipes pédagogique, administrative, technique ont accompagné les étudiants dans la poursuite de leur formation, en proposant un accompagnement pédagogique individualisé. L'objectif commun a été et restera de maintenir une qualité de la formation, pour que les soignants de demain puissent assurer des soins de qualité et toute sécurité pour les patients, les résidents et leur entourage.

Pour l'année 2023 avec l'objectif de la qualité des enseignements, permettant aux employeurs de recruter de nouveaux professionnels bien formés, nous poursuivons l'équipement de l'hôpital-école avec notamment le développement du centre de simulation en santé. La Haute autorité de Santé (HAS) pose comme principe fondamental : "jamais la première fois sur un patient".



*Notre fierté, former les professionnels de demain*



La collecte de la taxe d'apprentissage est importante pour les projets d'amélioration des conditions d'accueil et de formation des 1000 apprenants formés au sein des instituts de formation du Centre Hospitalier Régional d'ORLEANS. L'ensemble de nos formations affiche un taux de réussite de 94 % avec un taux d'employabilité supérieur à 92 %. La taxe d'apprentissage de votre entreprise participera directement à la qualité de nos formations, à la qualité et à la sécurité des soins aux patients et résidents dans les établissements de santé.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et que vous serez sensibles à ce message. Par avance soyez remercié pour votre versement qui démontrera l'intérêt que vous portez à la formation des professionnels de santé formés à l'IFPM d'ORLEANS

Afin de mieux nous connaître, nous vous proposons de vous accueillir pour une visite de nos infrastructures. Vous pouvez consulter notre page Facebook @IFPM Orléans et notre site internet : [www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage au titre des Cadres Moyens et Ouvriers qualifiés.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Votre versement peut être effectué par l'intermédiaire d'un organisme collecteur :**

**Chambre de commerce, Groupement d'employeur**

**en précisant : TA IFPM ORLEANS**

**Votre versement peut également être effectué par virement**

**Bénéficiaire : IBAN FR76 1007 1450 0000 0020 0114 961**

**En précisant le motif : TA 2023 pour 2022 **NOM de la société code postal****

*Exemple pour la société IFPM d'Orléans TA 2023 pour 2022 IFPM 45000*

**Dominique BARTHELEMY**

**Directrice des soins**

Coordinatrice des Instituts de Formations  
Paramédicales du CHR d'Orléans

